RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

LE CRÉDIT MUNICIPAL DE NÎMES

Etablissement Public
GAGE • COMPTES
PRÊTS • RACHATS
crédit municipal de Nîmes

www.credit-municipal-nimes.fr

Le mot de la Directrice

C'est avec un réel plaisir que je vous invite à découvrir le rapport d'activité, les actions menées et la gestion de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes au titre de l'année 2024.

L'année écoulée a été jalonnée de défis majeurs, mais également de réussites notables. Malgré un environnement économique parfois instable, nous avons su préserver notre rôle de référence dans le champ de l'économie sociale et solidaire au sein de notre zone d'influence.

Je tiens à saluer l'engagement sans faille de nos équipes, qui ont œuvré avec professionnalisme pour offrir un service de qualité, fidèle à nos valeurs d'écoute, de transparence et de responsabilité. Nous avons poursuivi le développement de solutions financières ajustées aux besoins spécifiques de nos clients, tout en maintenant une gestion rigoureuse et éthique.

Nos résultats financiers témoignent de cette dynamique vertueuse : nos portefeuilles ont connu une croissance soutenue, dans un cadre prudent de maîtrise des risques, préservant ainsi la solidité de notre structure.

En parallèle, notre démarche de responsabilité sociale et environnementale s'est affirmée avec vigueur. À travers des actions concrètes, nous avons renforcé notre engagement en faveur de la durabilité et de l'éco-responsabilité.

Dans un contexte en constante évolution, les défis à venir appellent une vigilance renforcée et une capacité d'adaptation continue. Il nous faudra rester agiles face aux mutations du marché, aux aspirations changeantes de nos publics et aux opportunités émergentes.

Dans cette perspective, l'année 2025 marquera une étape stratégique avec l'ouverture de notre nouvelle agence à Béziers, concrétisant notre volonté d'élargir notre maillage territorial sur l'Occitanie-Est et de renforcer notre proximité.

Je souhaite exprimer toute ma reconnaissance à l'ensemble de nos collaborateurs pour leur implication exemplaire et leur contribution déterminante à notre réussite collective.

Forts de cette dynamique, nous poursuivrons notre mission avec exigence et engagement, afin de faire de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes un partenaire de confiance et un acteur financier essentiel au service de l'intérêt général.

Cécile Lhuire

Sommaire

4 La Caisse de Crédit Municipal de **Nîmes**

5 Les organes **délibérants**

6 L'organisation

7 Les **équipes**

8 Les **activités**

9 Les **temps** forts

14 Le rapport moral et financier

19 Le Bilan Publiable **2024**

20 Le Compte de résultat **2024**

21 Les Rapports du Commissaire **aux Comptes**

26 Les **Annexes** aux comptes annuels

L'histoire

Les Monts de Piété prennent leurs racines dans le Moyen-Age à une époque où les usuriers sont un fléau pour le peuple. Le moine italien Barnabé de Ternie lance donc l'idée d'une quête dont le capital servira à constituer une banque charitable où ceux qui manqueront d'argent pour vivre simplement, pourront venir emprunter de petites sommes, sans intérêt, en laissant un gage de sûreté. Le fond du Mont de Piété n'est alors pas seulement constitué d'argent mais également de grains et autres denrées.

Héritières des Mons de Piété, les Caisses de Crédit Municipal sont des Établissements Publics de Crédit et d'aide sociale indépendants, qui, sur ce principe, développent l'activité de prêts sur gage dont l'objectif est de permettre une solution rapide et digne à un problème ponctuel de trésorerie.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes telle qu'on la connait aujourd'hui naît en 1828.

L'Établissement est totalement autonome dans sa gestion et non subventionné. Porteur de l'intérêt général il n'a pas vocation à dégager de bénéfices. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes ne verse aucun dividende en faveur d'actionnaires, la Ville de Nîmes, en étant l'actionnaire unique.

Anecdotes

Chez ma tante

On doit le sobriquet « Ma Tante » au Prince de Joinville, troisième fils de Louis-Philippe, qui, pour honorer ses dettes de jeu, avait dû déposer sa montre au Mont de Piété. N'osant l'avouer à sa mère, la reine Amélie, qui s'étonnait de ne plus la lui voir porter, il aurait prétexté l'avoir oubliée chez sa tante !

Mettre au clou

L'expression « Mettre au clou » illustre l'image des objets qui, déposés en gage, étaient autrefois suspendus à des clous.

Conseil d'Orientation & de Surveillance

PRÉSIDENCE

Jean Paul FOURNIER
Président, Maire de la Ville de Nîmes,
Membre du bureau Communautaire

Alain MINGAUD
Président Délégué, Expert Evaluateur Immobilier

MEMBRES

Marie-Chantal BARBUSSE
Adjointe au Maire de la Ville de Nîmes,
Conseillère communautaire

Monique BOISSIERE
Conseillère Municipale de la Ville de Nîmes,
Conseillère communautaire

Jean-Marc CAMPELLO
Conseiller Municipal de la Ville de Nîmes,
Vice-président de Nîmes Métropole

Bruno FERRIER
Conseiller Municipal de la Ville de Nîmes,
Conseiller communautaire

Frédéric PASTOR
Adjoint au Maire de la Ville de Nîmes,
Conseiller communautaire

Carole SOLANA
Conseillère Municipale de la Ville de Nîmes,
Conseillère communautaire

Thierry COLLET
Retraité de l'Agence de l'environnement de travail LR,
SNCF, Direction de l'Immobilier Grand Sud,

Georges PAGES
PDG de société, Retraité

Michel ASLANIAN
Représentant de la Ville de Montpellier,
Adjoint au Maire de la Ville de Montpellier,
Conseiller communautaire

Didier CAMBON
Représentant de la Ville de Carcassonne,
Conseiller Municipal de la Ville de Carcassonne,
Vice-président de Carcassonne agglo

Patricia FOURQUET
Représentante de la Ville de Perpignan,
Adjointe au Maire de la Ville de Perpignan,
Conseillère communautaire

LE COMITÉ D'AUDIT

Georges PAGES
Membre du COS,
Président du comité d'Audit

Alain MINGAUD
Président délégué du COS

Thierry COLLET
Membre du COS

Frédéric PASTOR
Membre du COS

Monique BOISSIERE
Suppléante, Membre du COS

Carole SOLANA
Suppléante, Membre du COS

Laure PHILIPPE
Directrice du Contrôle Interne

Lydie BOUFFIER-FOURNIER
Responsable conformité

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sébastien BELMONT

Fifty Bees, Maza Simoens
26, rue Raspail,
69 6OO Oullins-Pierre-Bénite,
France

L'organisation

Le Conseil d'Orientation & de Surveillance

Dirigeants effectifs

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Cécile Lhuire

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
Audrey Pinquier

SECRÉTARIAT DE DIRECTION
& COORDINATION DES GAGES
Annie Morieras

DIRECTION DU CONTRÔLE INTERNE
Laure Philippe

CONTRÔLE INTERNE ET PÉRIODIQUE

CONFORMITÉ ET CONTRÔLE PERMANENT

CELLULE DE LAB

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
Michel Rodriguez

PÔLE ÉTATS RÉGLEMENTAIRES ET FISCALITÉ

CONTENTIEUX

PÔLE AGENCE COMPTABLE, FLUX ET PRÉCOMPTE

DIRECTION DES RISQUES ET DES ENGAGEMENTS
Pierre Neu

SURENDETTEMENT

PÔLE PRODUCTION

PÔLE SRC

DIRECTION COMMERCIALE ET DU DÉVELOPPEMENT
Marie Robert

RÉSEAU COMMERCIAL

PÔLE MARKETING ET COMMUNICATION

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
Stéphanie Bruc

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

GESTION FINANCIÈRE

MOYENS GÉNÉRAUX

Les équipes en agence

Les permanences hebdomadaires
Alès & Bagnols-sur-Cèze

L'activité sociale

LE PRÊT SUR GAGE : UN SERVICE SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE

Le prêt sur gage est un service social exclusif des Caisses de Crédit Municipal. Présent à Nîmes depuis 1828, il permet d'obtenir rapidement un prêt en déposant un objet de valeur en garantie (bijoux, argenterie, œuvres d'art, objets de collection...).

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

L'engagement
Toute personne majeure peut déposer un objet en échange d'un prêt immédiat, en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile. L'objet est estimé par un commissaire-priseur ou un expert habilité. Le montant du prêt varie entre 50 % et 80 % de la valeur estimée.

La prolongation
À l'échéance du contrat, le client peut renouveler son prêt en réglant les intérêts. Ce renouvellement peut se faire à distance, par correspondance ou en ligne.

Le dégagement
Le bien peut être récupéré à tout moment, contre remboursement du capital prêté, des intérêts et des frais associés. Plus de 95 % des objets sont restitués à leurs propriétaires.

Un Accès Simplifié
Les clients disposent d'un espace internet sécurisé pour consulter et gérer leurs contrats, prendre rendez-vous en agence et effectuer des paiements en ligne.

ET SI L'OBJET N'EST PAS RÉCUPÉRÉ ?

La vente aux enchères
Si l'objet déposé n'est pas récupéré, il peut être vendu aux enchères publiques, les propriétaires peuvent aussi demander la vente requise après un délai de trois mois. Ces ventes ont lieu environ une fois par mois et sont organisées par des commissaires-priseurs. Avant chaque vente, les objets sont exposés au public. Les catalogues des ventes sont consultables sur le site du Crédit Municipal.

Les bonis
Si la vente dépasse la somme due (capital + intérêts + frais), la différence est entièrement reversée à l'emprunteur.

Commissaires-priseurs partenaires
Maîtres ILLY et PUAUX (Nîmes, Perpignan, Carcassonne) Maîtres GIUSEPPI et DE LATOUR (Montpellier).

27 journées
d'expertises gratuites

10 ventes
organisées
2024

30 microcrédits **financés**
en 2024

LES MICRO-CRÉDITS AUX PARTICULIERS : UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes propose des micro-crédits personnels en partenariat avec les réseaux sociaux d'accompagnement.

Ce dispositif s'adresse aux personnes exclues du système bancaire classique, et leur permet de financer des projets d'insertion (emploi, logement, mobilité, etc.) avec des mensualités adaptées.

Un micro-crédit santé est également proposé pour financer tout ou partie des frais liés aux soins dentaires, à l'optique ou aux prothèses auditives, en complément ou en l'absence de couverture sociale.

L'activité bancaire

444 prêts financés en 2024

DES SERVICES BANCAIRES ADAPTÉS ET SOLIDAIRES

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes offre à ses clients un ensemble de services bancaires accessibles et personnalisés, dans un cadre de confiance.

- Moyens de paiement (chèques, cartes VISA, cartes à autorisation systématique)
- Retraits gratuits dans tous les distributeurs automatiques
- Assurance des moyens de paiement
- Consultation et gestion des comptes en ligne (accès gratuit)

Épargne et placements responsables

La Caisse de Crédit Municipal propose une gamme complète de produits d'épargne sans exposition aux marchés financiers :
Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS), LEP, Compte sur Livret, Compte à Terme, Bon de caisse.
L'épargne solidaire, labellisée Finansol, permet aux clients de soutenir directement les actions sociales de la Caisse, notamment le micro-crédit personnel et le prêt sur gage.

Des solutions de financement souples et sécurisées

Prêts de dépannage : jusqu'à 3000 €, sur une durée maximale de 24 mois, à taux avantageux, sans avoir recours au crédit renouvelable.
Prêts personnels : financement de projets divers, sur des durées de 12 à 120 mois, sans affectation particulière.

Rachats de crédits

Pour regrouper différents prêts (crédits bancaires, prêts auto, réserves d'argent...), avec possibilité d'ajouter de la trésorerie. Durée de remboursement jusqu'à 120 mois.

Prêt relais

Pour les personnes en attente de la vente d'un bien ou d'une rentrée d'argent. Une avance peut être accordée et sera remboursée lors de la vente ou du déblocage des fonds.

9 partenariats de prêts apporteurs

76 dossiers apporteurs financés en 2024

label finansol.

Les engagements RSE

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes **s'engage pour un avenir plus durable et solidaire.**

Réduire notre impact environnemental et promouvoir des pratiques responsables font partie intégrante de notre mission. À travers des actions concrètes, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes contribue activement aux enjeux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Des actions concrètes déjà mises en œuvre
Suppression des gobelets plastiques jetables : leur remplacement par des tasses, gourdes et gobelets réutilisables est désormais la norme. Aucune commande de gobelets en plastique n'est effectuée.

Réduction de la consommation de papier
En 2024, nous avons réussi à diminuer les impressions de près de 12 %, grâce notamment à la mise en place d'une prime d'intéressement liée à la performance collective.

Recyclage sécurisé
Les boîtes RECYGO font désormais partie de nos habitudes pour le tri, la collecte sécurisée et le recyclage des documents confidentiels.

Mobilité durable
Une prime de mobilité est versée aux collaborateurs qui pratiquent le co-voiturage ou les déplacements propres (vélo, trottinettes...) favorisant ainsi des déplacements plus respectueux de l'environnement.

UNE MISSION QUI VA PLUS LOIN

Ces premiers résultats sont encourageants, mais nous souhaitons aller encore plus loin. La mission sociale et environnementale de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes est au cœur de nos priorités. Nous continuerons à développer de nouvelles initiatives pour répondre aux enjeux de demain et construire, avec nos collaborateurs et partenaires, un modèle plus responsable et plus humain.

Les temps forts

2024

MARS À JUIN
L'Offre de Prêt

AVRIL
Notre Assemblée Générale

MAI
Nos services de Compte Bancaire en lumière

Journées d'expertises

MAI ET JUIN
Zoom sur les permanences

JUILLET ET AOÛT
De nouveaux visuels pour les outils en agence

SEPTEMBRE
Visuel association

OCTOBRE
Communication commune inter-caisse pour le prêt sur gage

NOVEMBRE
La semaine de l'épargne solidaire

DÉCEMBRE
Vente de prestige

NEWS
LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DANS LA PRESSE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

No hay billetes pour faire expertiser son bien au Crédit municipal

ÉCONOMIE

Ce vendredi, plus de 20 Gardois ont fait expertiser leurs objets de valeur au Crédit municipal en vue de la vente aux enchères du 13 décembre prochain à la Romanité.

Alissandre Allemand
aallemand@midilibre.com

Objet.

Carton plein pour cette journée d'expertise

Sur place, Franck Pinus, l'un des deux commissaires-priseurs partenaires du Crédit municipal, entouré tous les quarts d'heure par les pièces que les Gardois leur présentent. « Nous affichons totalement complet », se réjouit

L'INDEPENDANT

Flambée de l'or : au Crédit municipal de Perpignan, Marie-Claire et Hubert gagent leurs alliances une fois par mois pour manger

crédit municipal

UNE ÉPARGNE QUI A DU SENS, A LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE NÎMES !

Du 11 au 17 novembre 2024, c'est la semaine de la finance solidaire. L'épargne solidaire permet à tout citoyen de contribuer activement à des actions sociales tout en faisant croître son argent. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, établissement public de crédit et d'aide sociale propose 2 produits d'épargne solidaire labellisés.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux et sociaux sont plus pressants que jamais, l'épargne solidaire se positionne comme une solution innovante et responsable pour les épargnants souhaitant allier rendement financier et impact positif sur la société.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a fait le choix de proposer, parmi son panel de produits bancaires, des produits d'épargne solidaire différents selon les besoins de ses clients. Les fonds déposés sur ces deux types d'épargnes sont sécurisés et garantis par le Fond de Garantie Des dépôts et de Résolution.

Le Compte A Terme Solidaire est un compte d'épargne où l'argent est déposé pour une durée déterminée (de 6 à 60 mois). Le taux est fixé au moment de l'ouverture. Les fonds sont bloqués mais le retrait anticipé est possible moyennant des pénalités. Ce type de compte est idéal pour les personnes qui n'ont pas besoin d'accéder à leurs fonds pendant une période donnée et qui souhaitent épargner pour un projet futur.

PRESSE

JOURNAL D'INFORMATION GÉNÉRALE ET POLITIQUE HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES DU GARD

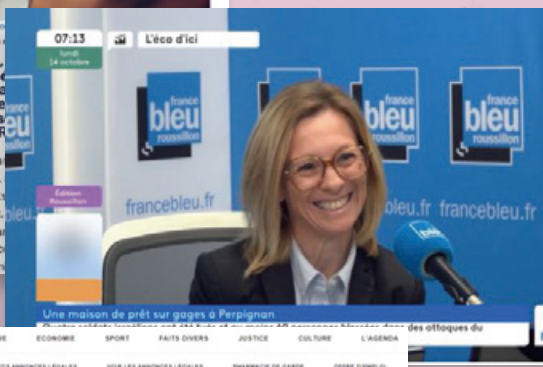

GARD Epargner avec sens à la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes

laGazette
MONTPELLIER NÎMES SÈTE
Kiosque
Agenda Aglaé
Cinéma
Annonces légales

© Crédit municipal

En prévision de sa vente de prestige en décembre, le Crédit Municipal de

Midi Libre
Société › Social
l de Nîmes lance sa journée d'expertise

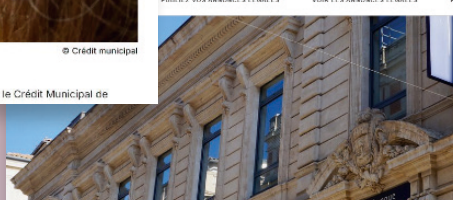

Rapport moral et financier

EXERCICE 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Administratrices et Messieurs les Administrateurs,

Nous avons réuni le Conseil d'Orientation et de Surveillance afin de se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024. Les convocations vous ont été adressées ainsi que tous les documents prescrits par la réglementation.

1. BILAN GENERAL DE L'ACTIVITÉ

L'année écoulée s'est inscrite dans un contexte économique à la fois dynamique et complexe, marqué par une inflation persistante et des défis inédits.

Dans cet environnement en perpétuelle mutation, notre Caisse de Crédit Municipal a poursuivi sa mission avec détermination et engagement, notamment en proposant un service exclusif: le prêt sur gage. Fondé sur des valeurs fondamentales de confiance, d'intégrité et de confidentialité, ce dispositif constitue une solution équitable et accessible à tous.

Dans un monde où l'accès au crédit demeure ardu pour de nombreux individus, le prêt sur gage permet à nos clients de mobiliser leurs biens - tels que des bijoux, des œuvres d'art ou d'autres objets de valeur - afin d'obtenir un financement rapide et sécurisé, affranchi des contraintes des circuits bancaires traditionnels. Face aux mutations économiques et aux défis inhérents à notre secteur, notre établissement a fait preuve d'une agilité et d'une capacité d'adaptation remarquables, veillant à répondre aux besoins évolutifs de notre clientèle tout en préservant la solidité de notre structure financière.

En dépit des tensions inflationnistes qui ont exercé une pression significative sur nos coûts de fonctionnement et nos marges, nous avons su atteindre des objectifs stratégiques majeurs au cours de l'exercice écoulé.

Dans cette dynamique, nous avons poursuivi la modernisation de notre organisation et l'amélioration continue de la qualité du service rendu, notamment à destination d'une clientèle souvent en grande difficulté. Des sessions de formation régulières ainsi qu'un accompagnement technique soutenu ont été maintenus au bénéfice de nos équipes en front et back-office, garantissant ainsi un service toujours plus performant et adapté aux exigences de notre mission.
L'engagement de nos collaborateurs, bien que les résultats obtenus traduisent un succès mitigé, illustre la résilience et la solidité de notre modèle opérationnel.
Malgré les incertitudes qui continuent de peser sur l'économie mondiale comme nationale, nous restons résolument engagés dans la poursuite de l'efficacité opérationnelle et la consolidation de notre rôle en tant qu'acteur clé de l'économie sociale et solidaire au sein de notre territoire de compétence.

2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

2.A. Activité de l'année et perspectives

L'activité historique de prêt sur gage, qui constitue le principal service à vocation sociale de notre établissement et s'exerce dans le cadre d'un monopole d'État, a été assurée au sein des quatre guichets des agences de la zone pour l'ensemble des opérations.

Par ailleurs, le service en ligne a permis de traiter efficacement certaines opérations spécifiques, notamment les demandes de prolongation et les règlements d'acompte.
Les nouveaux engagements ont enregistré une légère baisse de 1,2 % soit 135 contrats par rapport à 2023. L'encours en nombre a connu une baisse équivalente. Parallèlement, l'encours en capital a connu une croissance de plus de 5,5 %, portée par la conjoncture économique et l'évolution du cours de l'or, bien que des disparités aient été observées selon les points de vente.

Au cours de l'année, 55 627 opérations d'engagement, de renouvellement et de prolongation ont été réalisées. Le montant moyen des engagements s'est en effet établi à 956 €, enregistrant une hausse de près de 8%. Seuls 4,7% des contrats de prêt sur gage ont conduit à une adjudication, confirmant, dans la continuité des exercices précédents, l'absence de détérioration notable de la situation économique de notre clientèle.

Cette constance témoigne également de l'efficacité des interventions du service de prêt sur gage auprès de la clientèle en amont de la mise en vente des contrats.

L'intégralité du calendrier des ventes aux enchères prévues pour 2024 a été respectée, y compris la prestigieuse vente de fin d'année, organisée au Musée de la Romanité à Nîmes. Le montant total des adjudications issues de ces ventes s'est élevé à 1 613 862 €, pour 1 211 contrats mis aux enchères, générant ainsi 495 990 € de bonis en faveur des clients concernés.

Dans le cadre de ses missions sociales, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes assure également la distribution de microcrédits, en partenariat avec divers réseaux d'accompagnement. Ces financements, compris entre 500 € et 4 000 € et d'une durée maximale de 48 mois, permettent aux bénéficiaires de concrétiser des projets essentiels, notamment en matière de santé, de logement, de mobilité ou d'insertion professionnelle.

En 2024, avec un montant moyen de 3 151 €, 30 dossiers de microcrédit social ont ainsi été validés, représentant un volume total de 94 520 €. Ces prêts ont été octroyés exclusivement via les agences de proximité, renforçant ainsi l'efficacité de cette action sociale en lien étroit avec les équipes techniques du siège. L'encours total de ces prêts a toutefois enregistré une baisse de près de 43% entre 2023 et 2024, s'établissant à 70 751 €.

Cette diminution résulte principalement d'un ralentissement du flux de dossiers transmis par les réseaux accompagnants, contraints par un manque de temps et de ressources humaines dédiées à leur traitement.

Fidèle à ses valeurs sociales, l'établissement gère également 2 959 comptes de dépôts destinés aux particuliers et aux associations. Au 31 décembre 2024, leur nombre a enregistré une nouvelle baisse de 3,8%, tandis que l'encours net des comptes a reculé de plus de 6,8%, atteignant un total de 11 231 232 €, incluant les comptes associatifs.

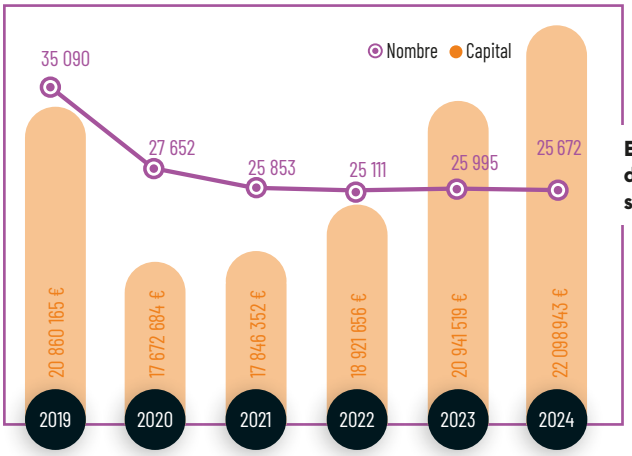

Encours global des prêts sur gage

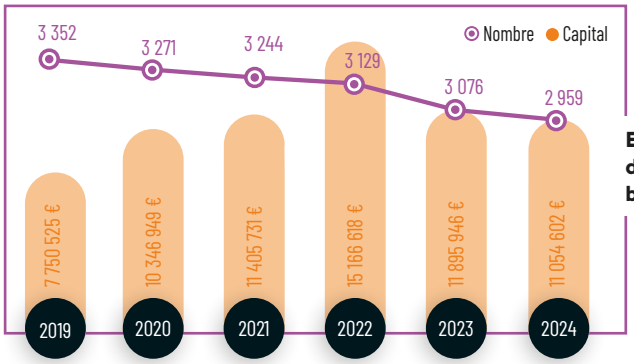

Encours des comptes bancaires

Une majorité de ces comptes est assortie de moyens de paiement (69% d'équipement en carte bancaire) et de solutions d'assurance (65% des comptes étant couverts par une assurance sur moyens de paiement). Cette performance résulte des actions menées tout au long de l'année pour optimiser l'équipement des clients ainsi que de la mise à jour des dossiers commerciaux et réglementaires qui a été reconduite en 2024, s'appuyant sur l'organisation de rendez-vous annuels destinés à faire le point sur la situation budgétaire des clients.
La baisse continue des encours des comptes à vue représente un enjeu majeur qu'il est impératif de maîtriser afin d'optimiser la gestion des ressources financières de la Caisse. En effet, la diminution des encours de comptes contraint la Caisse à se tourner vers des solutions qui impactent directement les charges financières, réduisant ainsi la marge d'intérêt bancaire.

À l'inverse, en augmentant les encours des comptes bancaires et en les diversifiant, la Caisse sécuriserait une ressource interne durable, limitant ainsi sa dépendance aux financements externes coûteux. Cette stratégie permettrait non seulement de réduire les coûts de refinancement, optimiser la rentabilité globale des investissements (progiciel bancaire, Instant paiement...) et stabiliser ses risques de liquidité.

La préservation d'un niveau élevé de comptes bancaires est donc un levier essentiel pour assurer une gestion financière saine et performante de la Caisse.

Les dépôts liquides, incluant **l'épargne réglementée**, sont relativement stables et marque une hausse de 184 963 €. Ils s'établissent ainsi à 13 187 113 €, répartis sur 2 194 comptes.

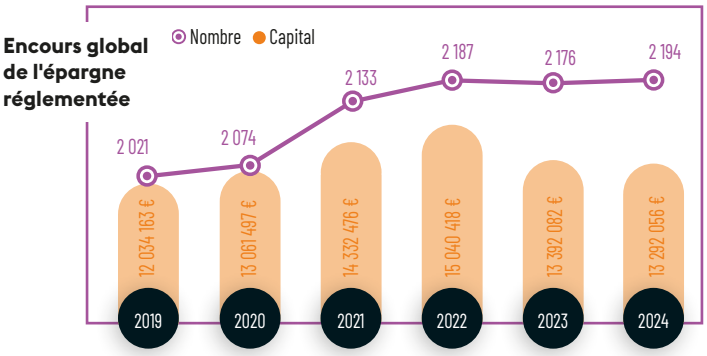

Le taux d'équipement de l'épargne a, quant à lui, progressé de 3 points pour s'établir en 2024 à 71 %. Les comptes à terme ont connu une croissance de 5,9 %, atteignant un encours de 14 223 877 € pour 367 contrats (hors établissements bancaires).

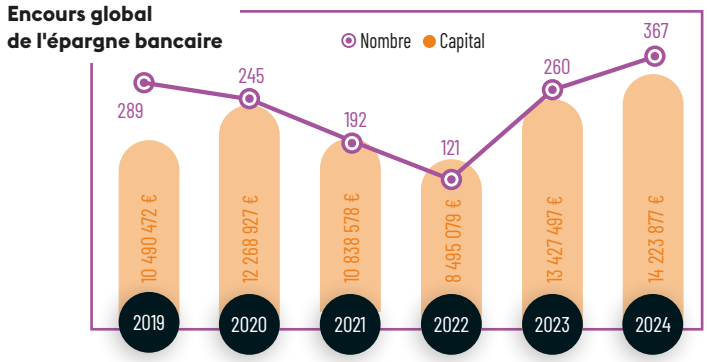

Parallèlement, les flux de prêt bancaire ont enregistré sur l'exercice un recul de 23 % en capital par rapport à 2023, lié au tassement du flux des nouveaux circuits de distribution notamment. Le flux naturel de clients fréquentant nos agences a également marqué un ralentissement (-11,7 %), tandis que le nombre de dossiers transmis via le canal des « apporteurs d'affaires », qui a représenté 12 % de la production brute, s'est particulièrement réduit (34 % l'année précédente).

La production brute s'est élevée à 474 prêts, pour un montant total de 5 890 120 € (incluant les microcrédits), permettant ainsi une croissance de l'encours sain des prêts personnels de 551 315 €. Cet encours s'est établi à 19 281 639 € au 31 décembre 2024, soit une progression de plus de 2,9 % en un an.

Enfin, le nombre de dossiers connaît une baisse de 0,7 %, pour un total de 2 037 dossiers au 31 décembre 2024.

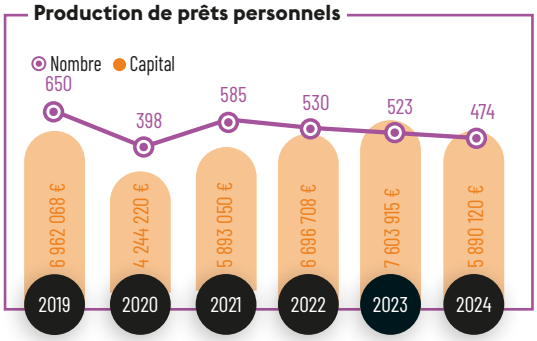

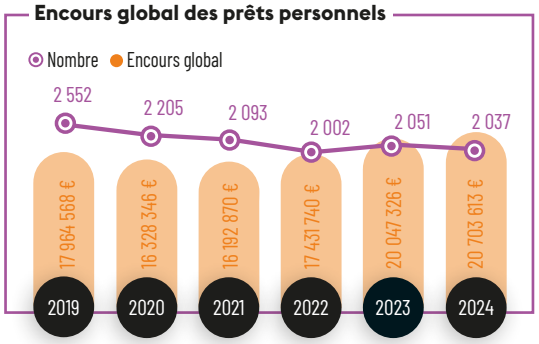

2.B. Résultats financiers

Le Produit Net Bancaire de l'Établissement s'établit à 4 907 604 €, enregistrant une progression de 5,1 %, soit une augmentation de 238 574 €. Cette évolution favorable s'explique par une hausse des intérêts et produits assimilés de 397 469 €, soit une croissance de 9,2 %, directement corrélée à l'augmentation des encours de prêts sur gage et de prêts personnels ainsi qu'à la réévaluation des taux depuis 2023.

Par ailleurs, les commissions perçues ont connu une hausse significative de 100 326 €, soit 7,7 %, tandis que les charges d'intérêt ont enregistré une augmentation de 32,8 %, représentant un écart de 88 584 €.
Le coût du risque, quant à lui, s'est élevé à 103 458 € pour l'exercice 2024 soit une augmentation très significative de 90,1 % par rapport à 2023 malgré un effort rigoureux de gestion.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 736 058 €, tandis que le résultat net atteint 488 497 €, en augmentation respectivement de 29 % et 20 % par rapport à l'exercice précédent.

Les états financiers

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit Net Bancaire	4 674 660 €	4 237 501 €	4 108 475 €	4 373 294 €	4 669 030 €	4 907 604 €
Résultat brut d'exploitation	1 234 885 €	684 668 €	678 290 €	677 955 €	567 660 €	736 058 €
Résultat Net	928 960 €	482 345 €	507 230 €	538 101 €	406 185 €	488 497 €

Le coefficient d'exploitation s'élève cette année à 85 %, enregistrant une baisse de 2,8 points par rapport à 2023.

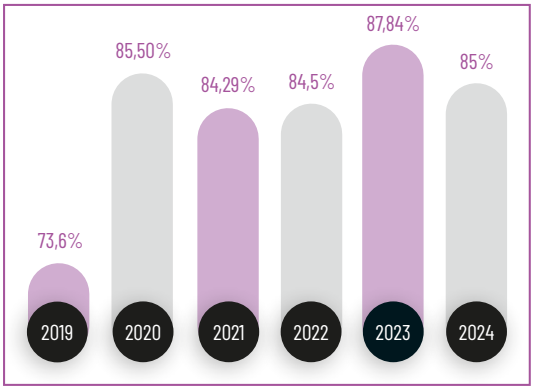

Ces résultats témoignent des efforts déployés en 2024 pour redynamiser l'activité bancaire et le prêt sur gage, à travers une politique de taux rigoureusement ajustée et suivie, ainsi que par la réalisation d'investissements humains et matériels stratégiques, essentiels à la consolidation de notre activité globale.

Grâce à une gestion rigoureuse du risque et une stratégie commerciale adaptée, la Caisse a su optimiser sa rentabilité tout en consolidant ainsi son positionnement sur le marché.

Comme chaque année, l'engagement sans faille de l'ensemble des collaborateurs a été un facteur clé dans l'accompagnement quotidien de notre clientèle qui illustre la détermination et la synergie des équipes, des éléments essentiels à la réalisation des objectifs fixés et au succès pérenne de l'établissement.

Il convient également de souligner le soutien précieux du Conseil d'Orientation et de Surveillance, et tout particulièrement de Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Maire de Nîmes, dont l'implication a joué un rôle déterminant dans le développement des activités de l'établissement. Son engagement a permis à la Direction Générale et à ses équipes de maintenir des objectifs financiers ambitieux et d'asseoir la pérennité de notre mission.

Je tiens également à adresser mes plus sincères remerciements au Vice-Président, Monsieur Alain MINGAUD, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour leur disponibilité, leur implication et la pertinence de leurs choix stratégiques dans l'évolution de notre établissement.

Par ailleurs, ma gratitude s'étend aux membres du Comité de Direction, dont l'engagement constant a été un levier essentiel à la conduite des activités de la Caisse. Cette reconnaissance traduit l'importance de l'implication de chaque acteur interne dans le succès et la croissance de notre institution.

Enfin, je tiens à saluer avec une profonde reconnaissance l'ensemble des agents, dont le travail et le dévouement ont permis de consolider la position sociale de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes dans sa zone d'influence. Leur engagement a favorisé un développement commercial cohérent et équilibré, tout en maintenant un lien social fort avec notre clientèle.

Ces remerciements soulignent l'importance cruciale de l'humain dans la mission de notre établissement, où la performance économique s'allie indissociablement à la responsabilité sociale, au service des besoins de notre territoire.

2.C. Évènements survenus depuis la clôture du dernier exercice :

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture des comptes 2024 et la date d'établissement du rapport d'activité.

2.D. Évolution prévisible de l'activité

Dans le cadre de ses prévisions d'activité, la Caisse de Crédit Municipal fonde son analyse sur les orientations stratégiques définies à la clôture de l'exercice 2024. Celles-ci intègrent les politiques de taux, les volumes d'engagements, le développement de nouveaux partenariats ainsi que les axes de conquête et de communication. En complément, ces projections s'appuient sur l'évolution des tendances en matière de taux d'intérêt, les dynamiques de marché et l'activité économique, dans un contexte marqué par une inflation persistante.

Ces éléments conduisent à anticiper les évolutions suivantes :

- Une progression soutenue des encours de prêts sur gage, portée par un regain d'activité stimulé par la conjoncture inflationniste ;
- Une augmentation des encours de crédits bancaires, favorisée par la fidélisation des partenaires et l'acquisition de nouveaux clients traditionnels alliée à une maîtrise du risque ;
- Un renforcement des capacités d'identification, d'évaluation, de maîtrise et d'atténuation des risques inhérents aux activités, grâce à une approche proactive et systématique de gestion des risques ;
- Une progression notable du nombre de comptes bancaires et de leur niveau d'équipement, portée par une action ciblée et une politique tarifaire optimisée, visant à améliorer la gestion des ressources financières.

2.E. Activités en matière de recherche et de développement

Néant

2.F. Dépenses non déductibles (au titre de la réglementation fiscale)

9 654 €, dont 6 484 € au titre des dépenses de Mécénat donnant lieu à un crédit d'impôt à hauteur de 60 %.

2.G. Autres informations

Implantation dans des états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un État ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2024

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un pays autre que la France.

Pays	Effectifs ETP	Produit net bancaire (en milliers d'Euros)	Résultat courant avant impôt (en milliers d'Euros)	Impôt sur les bénéfices (en milliers d'Euros)	Subventions publiques reçues (en milliers d'Euros)
France	45,4	4 907 604	632 600	155 196	0
TOTAL	45,4	4 907 604	632 600	155 196	0

• Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Répartition par échéance En milliers d'Euros	Factures reçues non réglées au 31.12.2024 et dont le terme est échu (en milliers d'euros)	Pourcentage du montant total des achats (en %)
De 0 à 30 jours	-	-
De 31 à 60 jours	-	-
De 61 à 90 jours		
Plus de 91 jours	-	-
TOTAL	-	-

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

GIE CM SERVICES

À la clôture de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires du GIE s'établit à 2 496 K€ pour un résultat net de 0 € et reste à devoir 9 661 €. Ses capitaux propres s'élèvent à 20 K€. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes reste devoir 9 661 € auprès du GIE. Le montant des prestations facturées par le GIE s'élève à 411 K€.

4. COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été tenus en appliquant la réglementation en vigueur.
Pour l'année 2024, aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

5 . AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le Résultat qui s'élève à 488 497 € de la manière suivante : 388 578 € en « Excédents capitalisés » et 99 919 € au poste « Bonis prescrits ».

6. ORDRE DU JOUR

Pour finir, nous vous rappelons l'ordre du jour tel qu'il a été prévu dans la convocation qui vous a été adressée, lequel comprend notamment :

- La Présentation des Rapports des Commissaires aux Comptes,
- L'Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- L'Affectation du Résultat.

BILAN PUBLIABLE

AU 31/12/2024

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1
Caisse, Banques Centrales, CCP	2 289 227 €	2 540 296 €
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur établissements de crédit	10 672 401 €	11 791 795 €
Créances sur la clientèle	44 071 713 €	42 081 811 €
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à LT	80 516 €	75 787 €
Parts dans les entreprises liées	1 000 €	1 000 €
Crédit bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	168 833 €	111 047 €
Immobilisations corporelles	1 499 588 €	856 678 €
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs	445 804 €	449 887 €
Comptes de régularisation		
TOTAL DE L'ACTIF	**59 229 082 €**	**57 908 301 €**

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Banques Centrales, CCP		
Dettes envers les Etablissements de Crédit	5 024 115 €	4 348 165 €
Opérations avec la clientèle	35 513 815 €	35 551 404 €
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	1 319 173 €	1 121 734 €
Comptes de régularisation	427 460 €	430 290 €
Provisions pour risques et charges	3 000 €	3 000 €
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	400 000 €	400 000 €
Capitaux propres hors FRBG	16 541 519 €	16 053 708 €
- Capital souscrit	6 000 000 €	6 000 000 €
- Prime d'émission		
- Réserves / excédents capitalisés	7 742 234 €	7 433 840 €
- Ecarts de réévaluation		
- Bonis prescrit	2 310 788 €	2 213 683 €
- Report à nouveau (+/-)	0	0 €
- Résultat de l'exercice (+/-)	488 497 €	406 185 €
TOTAL DU PASSIF	**59 229 082 €**	**57 908 301 €**

HORS - BILAN	Exercice N	Exercice N-1
Engagements donnés - Engagements de financement	807 498 €	1 108 754 €
Engagements reçus - Engagements de garantie	27 623 679 €	26 176 899 €
Engagements reçus - Cession de créances	397 200 €	368 640 €
Engagements reçus - Engagements de financement	115 000 €	115 000 €

COMPTE DE RÉSULTAT

AU 31/12/2024

	Exercice N	Exercice N-1
+ Intérêts et Produits assimilés	4 721 439 €	4 323 971 €
- intérêts et Charges assimilées	841 998 €	668 121 €
+ Produits s/Op.Crédit-bail & assimilés		
- Charges s/Op.Crédit-bail & assimilés		
+ Produits s/Opérations de location simple		
- Charges s/Opération de location simple		
+ Revenus des Titres à revenu variable		
+ Commissions (Produits)	1 402 332 €	1 302 106 €
- Commissions (Charges)	358 775 €	270 191 €
+/- Gains ou Pertes /Op.portefeuilles Négociation		
+/- Gains ou Pertes /Op.portefeuilles Placement		
+ Autres Produits d'Exploitation Bancaire		
- Autres Charges d'Exploitation Bancaire	15 394 €	18 735 €
PRODUIT NET BANCAIRE	**4 907 604 €**	**4 669 030 €**
- Charges Générales d' Exploitation	4 027 996 €	3 961 547 €
- Dot.aux Amort.& Prov./ Imm.Incorp.et Corporelles	143 550 €	139 823 €
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**736 058 €**	**567 660 €**
+/- Coût du risque	103 458 €	54 421 €
RESULTAT D' EXPLOITATION	**632 600 €**	**513 239 €**
+/- Gains ou Pertes sur Actifs Immobilisés		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**632 600 €**	**513 239 €**
+/- Résultat Exceptionnel	11 093 €	19 067 €
- Impôt sur les Bénéfices	155 196 €	126 121 €
+/- Dot/Rep.de FRBG et Provisions Réglementées		
RÉSULTAT NET	**488 497 €**	**406 185 €**

Delphine Michard-Grunwald
Sébastien Belmont
Benjamin Schlicklin
Neila Ghith
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NÎMES
Siège Social : 8 bis Rue Guizot
30013 NÎMES CEDEX 01

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre caisse et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport moral et financier ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Le contrôle des conventions réglementées pour le COS qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le contrôle du rapport moral et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00
E-mail : contact@fifty-bees.com
www.fifty-bees.com

26 rue Raspail • 69600 Oullins-Pierre-Bénite
FRANCE

MAZA SIMOENS - SAS au capital de 15 000 euros / RCS Lyon B 447 566 464 - NAF 6920Z

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits caractéristiques de l'année 2024 exposés dans un paragraphe spécifique des notes annexes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables : dépréciation pour risque de crédit sur base individuelle

Contexte

Dans le cadre de ses activités de prêts personnels et de prêts sur gage, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a mis en place des procédures internes pour la couverture des risques de crédit relatifs à ces activités.

Les financements accordés sont enregistrés en prêts et créances sur la clientèle pour 45 M€ (valeur brute).

Les dépréciations sont comptabilisées en moins de l'actif pour 1 M€, et, les dotations et reprises sont inscrites en coût du risque (respectivement pour - 0,6 M€ et + 0,7 M€).

L'annexe, dans ses notes « Note 3.5 – Provisions pour dépréciation », « Note 4.1.4 – Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie » décrit les règles suivies par votre caisse de crédit municipal.

Risque identifié

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances comme un point clé de l'audit en raison :

- De leur importance significative dans les états financiers,
- Du nombre élevé des crédits et d'une approche individuelle des dossiers présentant des risques avérés,
- De la sensibilité des provisions au jugement exercé et aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés.

Notre réponse

- Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, et à l'évaluation des montants des dépréciations à constater en le documentant et le testant.
- Nous avons mené des entretiens avec la direction générale et la direction des engagements et des risques afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de provisionnement, des procédures mises en place et de leurs évolutions.
- Nous avons testé la conformité des paramétrages des systèmes de gestion des crédits avec la réglementation bancaire (notamment règles de déclassement) et avec les procédures internes (notamment grilles de taux de dépréciation).
- Nous avons apprécié les risques de non-recouvrement, leur couverture par des dépréciations et le caractère raisonnable du niveau de provisionnement sur un échantillon de dossiers de crédits présentant un risque avéré (test sur les entrées, sorties et stocks de créances douteuses et litigieuses).
- Nous avons procédé à des revues analytiques globales sur les encours et sur les taux de couverture.
- Nous avons testé l'efficacité des contrôles pour assurer la correcte alimentation en comptabilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance**.**

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport moral et financier, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse de crédit municipal considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 19 janvier 2023.

Au 31 décembre 2024, le cabinet MAZA-SIMOENS FIFTY BEES était dans sa deuxième année de la mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 4 avril 2025

MAZA SIMOENS
Commissaire aux Comptes

Sébastien BELMONT

Delphine Michard-Grunwald
Sébastien Belmont
Benjamin Schlicklin
Neila Ghith
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

CAISSE DE CREDIT
MUNICIPAL DE NÎMES
Siège Social : 8 bis Rue Guizot
30013 NÎMES CEDEX 01

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Caisse de Crédit Municipal, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 4 avril 2025

MAZA SIMOENS
Commissaire aux Comptes

Sébastien BELMONT

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00
E-mail : contact@fifty-bees.com
www.fifty-bees.com

26 rue Raspail • 69600 Oullins-Pierre-Bénite
FRANCE

MAZA SIMOENS - SAS au capital de 15 000 euros / RCS Lyon B 447 566 464 - NAF 6920Z

Annexes aux comptes annuels

1. ACTIVITÉ ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale à caractère administratif dont l'activité principale et historique est le prêt sur gage. La Caisse distribue également des crédits aux particuliers, des services bancaires et de la collecte. Des services spécifiques sont proposés aux associations.
La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes adhère à la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal, organisme professionnel au sens de la Loi Bancaire du 24 janvier 1984. Sur ses activités bancaires, elle est régie par le Code monétaire et financier (Livre V, Titre I, Chapitre IV, Article L514-1 et suivants). Elle présente des comptes conformément au règlement 2020-10 de l'ANC. Ses comptes annuels sont soumis à la certification d'un Commissaire aux comptes. L'arrêté des comptes est établi dans le respect du principe comptable de continuité d'exploitation.
Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes présente ses comptes conformément aux règles de la comptabilité publique. Ceux-ci, qui font l'objet d'une certification par l'Agent Comptable de l'établissement, sont appelés à être vérifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard, sous réserve de contrôle par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

Contrôle interne

Le contrôle interne s'articule autour d'un Comité d'Audit, composé de quatre administrateurs de l'établissement, de deux suppléants, la Responsable de la Conformité et de la Directrice du Contrôle Interne.
La Direction du Contrôle Interne veille à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne.
Depuis 2019, le contrôle périodique externalisé est assuré par la société *PricewaterhouseCoopers* Audit.
Par ailleurs, la Responsable de la Conformité est en charge du contrôle permanent et de la conformité.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'ANNÉE 2024

Dans la continuité de l'exercice 2023, la Caisse a poursuivi sa dynamique de développement des Encours, aussi bien pour les prêts personnels, que pour les prêts sur Gage.

Le contexte International a favorisé une hausse du Cours du prix de l'Or qui atteint des niveaux particulièrement élevés, laquelle semble s'inscrire dans la durée.

De manière symétrique, la Caisse a optimisé la gestion de sa trésorerie afin de maintenir un équilibre entre ses besoins de liquidité et le financement des encours de prêts.

Par ailleurs et afin de renforcer son implantation locale en Occitanie, la Caisse a acquis de nouveaux locaux sur la Commune de Béziers. Une nouvelle Agence devrait ainsi ouvrir ses portes au dernier trimestre 2025.

Sur le plan informatique, la Caisse modernise les produits offerts à sa clientèle en investissant notamment sur le déploiement des Paiements Instantanés avec un démarrage début 2025. La Cybersécurité est également un axe fort, en étroite collaboration avec ses prestataires informatiques et le GIE CM Services.

En raison de la typologie de ses contreparties (essentiellement des particuliers, dont des fonctionnaires, des retraités et des salariés bénéficiant de contrat de travail à durée indéterminée pour les prêts bancaires) et de la nature des produits commercialisés (prêts à la consommation, prêts sur gage), la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas, sur l'exercice 2024 :
- noté de dégradation de ses indicateurs d'exposition à des risques significatifs de crédit (nombre impayés, taux de créances douteuses et litigieuses, nombre de défauts, nombre de déclassements en douteux et contentieux, passage en pertes)
- mis en place de moyens financiers de soutien ou de relance prévus par le Gouvernement pour ses contreparties tels que des PGE et/ou, sauf à de très rares exceptions, de moratoires.

À l'instar des exercices précédents, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas eu besoin de réviser ou d'ajuster ses scénarios, de modifier ses estimations et d'adapter ses garanties. Les estimations (calcul des pertes attendues sur crédits en cours, fixation des taux de dépréciation des créances, et, plus largement, les méthodes comptables suivies sur les exercices antérieurs ont été maintenues.

Sur un plan comptable, et plus particulièrement sur le bilan, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, n'a pas eu à réaliser de tests de perte de valeur des actifs non financiers (car ses actifs sont constitués essentiellement de biens immeubles – hors terrain et bâtiment - et mobiliers, absence d'actif incorporel - hors licences et investissement informatique). Par ailleurs, l'activité de la Caisse ne requiert pas de recourir à des instruments financiers et à des couvertures.

Dans ce contexte, l'Établissement a de nouveau maintenu une activité lui permettant de dégager un Résultat positif et in fine de renforcer ses Capitaux propres.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Changement de présentation : Néant
- Changements de Méthodes Comptables : Néant

Pour mémoire, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes continue à appliquer le Règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ainsi, les comptes d'épargne à régime spécial au titre du livret A, du livret de développement durable et solidaire et du compte sur livret d'épargne populaire sont présentés sous déduction de la créance sur le fonds d'épargne représentative de la quote-part du total des dépôts collectés par l'établissement, centralisée par la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 4 272 K€.

3.1. Créances et dettes

3.1.1 Créances

Les prêts personnels accordés à la clientèle figurent au bilan à la valeur de leur capital restant dû. Ces prêts personnels ont des durées à court et moyen terme. Leurs remboursements s'effectuent par mensualités constantes (sauf dans le cas de prêts relais).

Les prêts sur gage figurent au bilan pour la valeur nominale. Ils sont accordés uniquement aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois renouvelables et de maximum 2 ans.
Les Commissaires de Justice agréés par la Caisse du Crédit Municipal de Nîmes sont responsables de leurs appréciations et assument, personnellement et pécuniairement, les pertes éventuelles dans le cadre contractuel, conformément à l'article D 514-3 du Code monétaire et financier.
Ces éléments sont pris en compte pour déterminer la valeur nette des créances de gage, et également pour déterminer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage. C'est pourquoi, le principal des prêts sur gage n'est pas déprécié.

Les créances sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes annuels des entreprises du secteur bancaire.
Conformément au règlement ANC 2014-07, les créances sont ventilées en créances saines, créances douteuses non compromises et créances douteuses compromises.

3.1.1.1. Créances saines
Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.
Parmi les créances saines existe une sous catégorie pour les créances restructurées. Ces créances restructurées font l'objet d'une décote.

3.1.1.2. Créances douteuses
Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation des débiteurs. Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain :
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment, les procédures de surendettement qui ne donnent pas lieu à apurement du capital, le classement pour une contrepartie donnée en encours douteux entraîne par « contagion », hors prêt sur gage, un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Parmi les encours douteux, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes distingue les encours douteux compromis et les encours douteux non compromis conformément au règlement ANC 2014-07 :

- **Créances douteuses compromises :** ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux non compromis, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme, à la recevabilité à une procédure de surendettement, ou au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux, sauf dans les cas où, notamment, ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes ou ont donné lieu à des remboursements permettant d'estimer que ces créances ne sont pas compromises.

- **Créances douteuses non compromises :** ce sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

3.1.2. Dettes

3.1.2.1. Emprunt obligataire

Néant

3.1.2.2. Placements de la clientèle

Ces placements prennent la forme de comptes à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (LVA, LDDS, LEP), et de Comptes Sur Livret Solidaire. Ils sont valorisés à leur valeur nominale. Les DAV débiteurs sont reclassés à l'actif du bilan.

3.1.2.3. Emprunts financiers et lignes de crédits

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas souscrit en cours d'exercice de nouvel emprunt bancaire. Au 31 décembre 2024, le solde du seul emprunt bancaire dû par la Caisse auprès d'Arkéa s'élève à 2,75 M€ sur les 4 M€ initiaux.

3.2. Portefeuille de titres et instruments financiers à terme

3.2.1. Titre de transaction

Néant

3.2.2. Titre de placement

Néant

3.2.3. Titre d'investissement

Néant

3.3. Titre de participation

Les certificats d'associations souscrits auprès du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) au titre de la Garantie des Dépôts ainsi que les parts sociales souscrites auprès du GIE CM Services sont présentés respectivement en « Participation et autres titres détenus LT » et en « Parts dans les entreprises liées ». Ils sont enregistrés à leur prix d'achat ou de souscription selon la réglementation en vigueur. Cette valeur d'inventaire fait l'objet d'une éventuelle dépréciation si elle est supérieure à leur valeur d'utilité.

3.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.4.1. Approche par composants

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût historique déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour pertes de valeur, et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Les actifs sont définis en retenant l'approche par composants, qui consiste à identifier séparément les actifs comptabilisés avec suffisamment de précision pour que les actifs appartenant à un ensemble d'actifs plus important soient amortis séparément sur leur durée d'utilité. Les dépenses ultérieures destinées au remplacement du composant d'une immobilisation corporelle donnée seront immobilisées et le composant remplacé sera mis au rebut. Toute dépense ultérieure, autre que les dépenses améliorant de manière significative la durée de vie ou l'utilité de l'actif concerné, sera constatée en charges lorsqu'elle sera encourue.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes met en œuvre des durées d'amortissements différenciées pour chacune des composantes significatives d'un même actif (dès lors que l'une de ces composantes a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle elle se rapporte).

Par simplification, la Caisse a retenu la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiqués ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier et matériel	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels < 100 000 €	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels >100 000 €	Linéaire	5 à 10 ans

3.4.2. Valeurs résiduelles

Aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte car la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes envisage d'utiliser ses immobilisations corporelles pendant la totalité de leur durée d'utilité.

3.5. Provisions pour dépréciation

3.5.1 Dépréciation des créances douteuses compromises déchues

Dès lors qu'un risque de crédit est avéré, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciations. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes évalue le montant des dépréciations permettant de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles. Les dépréciations sont automatiques à l'entrée en contentieux en fonction de la nature du règlement (prélèvement, cession) et définies par des grilles approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance. Puis les provisions sont ajustées en montant « à dire d'expert » en fonction du risque mais dans le cadre de critères (nature de la procédure contentieuse, amortissement annuel du prêt) approuvés en Conseil d'Orientation et de Surveillance. Seul le capital dû et le capital impayé font l'objet d'un provisionnement « à dire d'expert ». Les accessoires et autres créances (intérêts dus, Capital en impayés, intérêts de retard, pénalités, assurances) sont provisionnés automatiquement à 100 %.

Les dépréciations sont ajustées à chaque arrêté trimestriel et réactualisées au fil de l'eau en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque et du recouvrement effectué.

3.5.2 Dépréciation des créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont identifiées mensuellement et font l'objet d'une dépréciation estimée suivant la nature des prêts.

Les dépréciations sont automatiques à l'entrée en statut douteux inventaire et leur taux définis par des grilles propres à la nature des prêts et approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance.

En règle générale, les taux retenus sont les suivants :
- 25 % sur le capital restant dû,
- 50 % sur le capital des échéances de retards,
- 100 % sur les intérêts des échéances de retards et les pénalités.

3.5.3 Dépréciation sur comptes DAV débiteurs

Des dépréciations sur les comptes débiteurs sont estimées à chaque arrêté mensuel en fonction du dépassement continu des conventions de découvert conformément au règlement ANC 2014-07.
Les fonctionnalités du système d'informations permettent d'appréhender la durée de dépassement de date à date.
L'identification des DAV débiteurs donne lieu à la couverture du risque :
- pour les créances contagionnées dans les mêmes conditions que la créance initiale,
- pour les douteux compromis, une dépréciation est estimée en fonction de la probabilité de non-recouvrement,
- pour les douteux non compromis (hors convention), une dépréciation est fixée à hauteur de 50 % du montant excédent la convention.

3.5.4 Dépréciation des prêts sur gage (intérêts courus)

L'estimation du bien remis en gage et le principe de responsabilité des appréciations des Commissaires de Justice sont pris en compte pour déterminer la valeur nette des créances de gage, et également pour déterminer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage. C'est pourquoi, les prêts sur gage ne sont pas dépréciés, seuls les intérêts et les frais accessoires sont dépréciés.
Jusqu'à 7 mois, le capital et les intérêts sont intégralement couverts par les Commissaires de Justice sur des objets que la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a acceptés en nantissement avec leur accord ou sous leur délégation.
Les intérêts courus au-delà des 7 mois (dossiers sains et douteux) et les frais et accessoires (sur les dossiers douteux uniquement) font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100 %.

3.5.5 Dépréciation et décotes de créances douteuses compromises et restructurées

Les prêts surendettés sont traités comme suit :
- À la recevabilité des dossiers, ils sont classés en douteux compromis non déchus ; aucune provision n'est appliquée en l'absence d'impayé ; en présence d'impayés, ils sont provisionnés à 25 % sur le capital restant dû et à 80 % sur le capital impayé, les intérêts et pénalités impayés faisant l'objet d'une provision à 100 % ;
- À réception de l'orientation des dossiers, leur classement est maintenu et le taux de dépréciation défini suivant l'orientation des dossiers ;
- À la mise en place du dossier, en cas d'apurement, les dossiers sont reclassés en sain et, en cas de perte, les provisions ajustées.

Afin de se conformer aux exigences de l'Autorité des normes comptables relatives à la décote sur crédits restructurés, une décote est constatée à hauteur de la perte de produits d'intérêts entre le taux initial et contractuel du prêt et le taux défini au plan de surendettement.

Les provisions des prêts surendettés restructurés sont révisées une fois par trimestre (le cumul montant de la provision et décote ne doit pas dépasser le montant du capital restant dû) et au fil de l'eau en fonction des éléments d'information de la Banque de France.

3.6 Provisions au passif

3.6.1 Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement CRBF 90.02, ce fonds a pour objet de faire face aux divers risques généraux mais non avérés que pourrait rencontrer la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes à l'avenir.

3.6.2 Provisions pour risques et charges

La provision est affectée à la couverture des risques liés aux utilisations abusives des Cartes Bancaires non garanties. Elle a un caractère forfaitaire.

3.7 Caisses, banques centrales

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3.8 Frais de dossiers

Les frais de dossier donnent lieu à étalement sur la durée de vie du prêt.

4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Informations sur les postes du bilan

4.1.1 Opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

4.1.1.1 Opérations avec les établissements de crédit

a) Les emplois
La ligne « Caisses, banques centrales et CCP » pour **2 289 K€** comprend des disponibilités en caisse pour **501 K€**, des avoirs auprès de la Banque de France pour **1 565 K€**, et **222 K€** auprès de transporteurs de fonds habilités.
La ligne « Créances sur établissements de crédit » pour **10 672 K€** inclut des Comptes à terme pour **5 000 K€, 5 653 K€** de dépôts liquides et **19 K€** de comptes débiteurs.

b) Les ressources
Les « Dettes envers les établissements de crédit » à hauteur de **5 024 K€** incluent :
- Des Livrets d'Institutionnels pour **153 K€,**
- Emprunts (dont CAT Financier) pour **4 750 K€,**
- des DAV bancaires (autres Caisses de Crédit Municipal essentiellement) pour **111 K€,**
- des intérêts rattachés pour **9 K€.**

Durée résiduelle des emprunts financiers, DAV et CAT :

En €	d < = 3 mois	3 mois < d < = 1 an	1 an < d < = 5 ans	d > 5 ans	Total
Dette envers établissements de crédits (capital)	152 829	0	4 750 000	-	4 902 829
Dette envers établissements de crédits (intérêts)	9 591	-	0	-	9 591
DAV Bancaires	111 694	-	-	-	111 694
Total	274 114	0	4 750 000	0	5 024 114

4.1.1.2 Opérations avec la clientèle

4.1.1.2.1 Les emplois

En €	Exercice N	Exercice N-1
Prêts sur gage		
Encours sain	21 493 845	20 281 860
Prêts personnels		
Encours sains	19 281 639	18 730 324
Comptes ordinaires débiteurs	580 443	475 903
Créances douteuses	2 239 642	2 219 279
Créances rattachées	1 384 552	1 323 794
Déductions :		
- Dépréciations	901 066	943 840
- DAV inventaires	4 819	5 510
Total	44 074 238	42 081 810

Le montant de l'encours restructuré est de **919 227 €** au 31/12/2024 (833 147 € de prêts douteux compromis non déchus, **86 080 €** de prêts sains et douteux non compromis).

Les prêts sur gage sont des contrats d'une durée initiale de 6 mois renouvelables trois fois. De fait, la quasi-totalité des encours de prêts sur gage ont une durée résiduelle de moins de 6 mois.

Durée résiduelle des encours sains de prêts personnels :

En €	d < = 3 mois	3 mois < d < = 1 an	1 an < d < = 5 ans	d > 5 ans	Total
Créances sur la clientèle	896 126	2 493 812	10 392 900	5 498 801	19 281 639

Répartition de l'encours par secteurs géographiques :
Cette information n'est pas détaillée car la clientèle est essentiellement régionale et de proximité autour des agences (Nîmes, Montpellier, Carcassonne et Perpignan).

Répartition de l'encours par types de contreparties :
Cette information n'est pas détaillée car les contreparties sont essentiellement des particuliers au titre de crédits à la consommation et prêts sur Gage.

4.1.1.2.2 Les ressources

Les ressources issues de la clientèle se répartissent entre les différents types de placements proposés par l'établissement et se décomposent comme suit :

En €	Exercice N	Exercice N-1
Épargne Bancaire (DAV, CAT hors établissements de crédit)	25 940 747	25 810 840
Épargne Réglementée (Livrets dont CSL) Fonds centralisés à la CDC*	13 187 113 (4 272 313)	13 002 150 (3 823 539)
Dettes rattachées	659 611	558 463
Autres sommes dues	1 897	3 490
Total	35 517 054	35 551 404

Pour l'épargne réglementée, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a aucun engagement à risque.
Le taux du compte sur livret bancaire et livret solidaire proposé aux clients est révisable sans préavis.
Les autres comptes d'épargnes réglementées se limitent aux LDDS, LVA, et LEP dont les taux sont fixés par décision gouvernementale à un niveau actuel qui ne présente pas de risque.
La Caisse ne gère pas les PEL ou/et CEL.
Les taux des CAT sont fixés en Comité de taux, et révisés si besoin a minima tous les trimestres.

4.1.2 Portefeuille de titres

Néant

4.1.3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

4.1.3.1 Immobilisations incorporelles

L'essentiel des immobilisations incorporelles concerne des logiciels soumis à l'amortissement.

En €	Exercice N-1	Acquisitions/ Amortissements 2024	Cessions/ Rebut 2024	Exercice N
Logiciels & autres	1 557 378	76 015	0	1 633 393
Amortissement	1 474 881	33 324	0	1 508 205
Total	82 497	42 691	0	125 188

Pour mémoire, des Immobilisations sont en cours au 31 décembre 2024 pour : **198 166 €.**

4.1.3.2 Immobilisations corporelles

En €	Exercice N-1	Acquisitions ou Dotations s/ Amortissement 2024	Cessions/Rebut ou Reprises s/ Amortissement 2024	Exercice N
Terrains	193 771	0	0	193 771
Construction	1 844 126	520 642	0	2 364 768
Amortissement	1 415 577	44 153	0	1 459 730
Aménagements et agencements	2 623 957	24 027	0	2 647 984
Amortissement	2 446 919	33 947	0	2 480 865
Mobilier et matériel de bureaux	588 712	2 741	0	591 454
Amortissement	568 311	11 691	0	580 002
Matériel transports	123 161	0	0	123 161
Amortissement	94 970	7 530	0	102 201
Matériel informatique	525 125	26 350	1 214	550 261
Amortissement	509 098	12 566	1 214	520 450
Œuvre d'art	16 058	0	0	16 058
Concessions	16 922	0	0	16 922
Amortissement	15 424	339	0	15 763
Total immobilisations corporelles	5 931 831	573 761	1 214	6 504 378
Total amortissement	5 050 299	110 227	1 214	5 159 311
Total Immo. Corpo. Nettes	881 532	463 534	0	1 345 066

4.1.3.3. Immobilisations financières

En €	Exercice N-1	Acquisitions 2024	Cessions 2024	Exercice N
Dépôts de Garantie	0	0	0	0
Fonds de Garantie des Dépôts BDF	68 832	11 668	0	80 500
Certificats d'association	6 940	0	6 940	0
Cautionnements versés	15	0	0	15
Total Participations et autres titres détenus LT	75 787	11 668	6 940	80 515

4.1.4 Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (en déduction d'actif)

En €	Exercice N-1	Dotations	Reprises	Exercice N
Provisions douteux non compromis	33 417			17 104
Provisions douteux compromis	729 959			740 159
Provisions DAV débiteurs	20 916			16 001
Provisions sur prêts sur gage	136 301			91 592
Décote	23 247			36 210
Total	943 840	636 987	679 761	901 066

La provision pour dépréciation des prêts sur gage (intérêts courus) constatée au 31 décembre 2024 est de **78 800 €.**
Les dotations sont constituées de **608 402 €** de provisions pour créances douteuses et de 28 585 € de pertes sur encours restructurés.
Les reprises sont constituées de **664 140 €** de provisions sur créances douteuses, de **3 935 €** de reprise décote sur encours restructurés, de **11 686 €** de décote sur encours.

4.1.5 Provisions pour risques et charges

En €	Exercice N-1	Dotations	Reprises	Exercice N
Autres Provisions	3 000	0	0	3 000

4.1.6. Fonds pour Risques Bancaires Généraux

En €	Exercice N-1	Dotations	Reprises	Exercice N
FRBG	400 000	0	0	400 000

4.1.7. Capitaux propres

Compte tenu du statut d'établissement public, les capitaux propres de la Caisse sont constitués d'une dotation initiale, des excédents capitalisés et des bonis prescrits (article L514-4 du Code monétaire et financier) :

En €	Exercice N-1	Affectation résultat N-1	Virement interne/ Débit	Exercice N
Dotation initiale	6 000 000	/	0	6 000 000
Excédents capitalisés	7 433 840	308 395	0	7 742 235
Bonis prescrits	2 213 683	97 790	685	2 310 788
Résultat	406 185	(406 185)	0	488 497
Total capitaux propres hors FRBG	16 053 708	488 497	685	16 541 520

4.1.8. Autres postes du bilan

Montant des intérêts courus à payer ou à recevoir, comptes de régularisation et autres actifs et passifs.

- Montant des intérêts courus à recevoir au 31/12/2024 : pour les prêts sains **39 948 €**, pour les prêts sur gage **1 215 416 €.**

- Montant des intérêts à payer au 31/12/2024 : néant pour les emprunts, pour les CAT **349 431 €**, pour les LDDS **63 456 €,** pour les CSL **73 096 €,** pour les LVA **106 220 €** et pour les LEP **72 890 €**.

- À l'Actif au 31/12/2024, le poste « Autres actifs » pour **445 804 €** comprend principalement **77 469 €** de flux Société Générale à venir, **136 534 €** d'autres produits à recevoir, **160 053 €** de débiteurs divers, **24 605 €** de charges constatées d'avance et d'acomptes sur fournisseurs.

- Au Passif, le poste «Autres passifs» pour **1 319 173 €** inclut, au titre des éléments les plus significatifs, **158 220 €** au titre des fournisseurs, **187 176 €** de provision relative au C.E.T, **103 847 €** de flux avec la Société Générale, **301 993 €** de bonis sur gage, 60 443 € de règlements divers, **238 093 €** d'autres charges à payer, **62 752 €** de Flux en attente d'affectation sur Prêts, **9 114 €** relatifs à des Remises de chèques en attente et **5 374 €** d'opérations sur DAV en attente de régularisation.

- Au Passif, le poste «Compte de régularisation» pour **427 460 €** correspond aux produits d'assurance et frais de dossiers à répartir sur plusieurs exercices.

4.2 Informations sur les postes du hors-bilan

4.2.1 Garanties reçues et données

4.2.1.1 Engagements reçus

4.2.1.1.1 De contreparties

Le montant des créances cédées en garantie des découverts pour les associations au 31/12/2024 s'élève à 397 200 €.

4.2.1.1.2 D'établissement de crédit

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a obtenu depuis 2014 de la Société Générale une caution financière de 115 000 € pour garantir son activité d'intermédiaire en assurances.

4.2.1.1.3 De la clientèle des prêts sur gage

Le montant des estimations effectuées sous la responsabilité des Commissaires de Justice s'élève à 27 623 679 € pour un encours de prêts de 22 098 943 € en application d'un coefficient moyen de 1,25 entre l'estimation et le capital prêté (encours).

4.2.1.2 Engagements donnés

Le montant des ouvertures de crédits accordés et non encore décaissés au 31/12/2024 s'élève à 807 498 €, dont 641 598 € au titre des autorisations sur découverts non utilisés. Ces engagements sont à pondérer en fonction de l'étude des risques par les délégataires.

4.2.2 Engagements de crédit-bail

Néant

4.2.3 Engagements en matière de retraite qui ne figurent pas au bilan

Concernant le personnel disposant du statut de fonctionnaire, l'établissement n'a pas de charge, ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenteraient un caractère significatif.

Le personnel contractuel ne bénéficie d'aucun avantage spécifique.

4.3 Informations sur les postes du compte de résultat

L'ensemble des charges et produits est comptabilisé conformément au principe de séparation des exercices comptables.

En conséquence :

- les intérêts (charges et produits) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis,
- les charges d'exploitation font l'objet, le cas échéant, de régularisation de fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance).

4.3.1 Produits et charges d'intérêts

En €	Exercice N	Exercice N-1
Intérêts et produits assimilés	4 721 439	4 323 971
Intérêts et charges assimilées	841 998	668 121

Les «Intérêts et produits assimilés» sont composés à hauteur de :

- **4 186 259 €** d'intérêts sur prêts à la clientèle,
- **71 543 €** d'intérêts sur Comptes Débiteurs,
- **10 441 €** d'intérêts de retard sur Prêts Contentieux,
- **453 196 €** au titre d'intérêts sur les dépôts à vue et sur les Réserves obligatoires

Les «Intérêts et charges assimilées» sont composés à hauteur de :

- 130 950 € au titre des intérêts pour opérations financières,
- 711 048 € d'intérêts payés au titre des placements de la clientèle (CAT et livrets).

4.3.2 Revenus des titres à revenu variable

Néant

4.3.3 Commissions Produits et Charges

Produits (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Frais de dossiers	61 203	54 505
Commissions sur prêts personnels	163 856	147 262
Commissions sur services bancaires	426 134	422 999
Partenariats assurance	30 671	30 873
Commissions gages	720 468	646 202
Divers	0	265
Total	1 402 332	1 302 106

Charges (En €)	Exercice N-1	Exercice N-1
Vacations Commissaires de Justice	79 500	66 928
Frais de moyen de paiement	81 002	77 232
Application réseau CB et charges sur opérations DAB	194 341	124 276
Moins-value sur réalisation gages	3 932	1 754
Total	358 775	270 191

4.3.4 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

En €	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire (dont Transports de fonds)	15 394	18 735

4.3.5 Charges générales d'exploitation

En €	Exercice N	Exercice N-1
Frais de personnel	2 684 433	2 550 246
Taxes et Impôts (hors IS)	16 516	19 771
Charges Div. d'Exploitation	1 327 047	1 391 530
Total	4 027 996	3 961 547

En €	Exercice N	Exercice N
Frais de personnel	2 684 433	2 550 246
Dont Salaires et traitements (déduction transfert de charges)	1 715 292	1 624 202
Dont Charges sociales et taxes sur les salaires	969 141	926 044

4.3.6 Dotations et reprises du coût du risque

La charge nette de l'exercice au titre des risques (capital et intérêts), figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque ». Le solde des dotations et reprises de provisions sur créances douteuses et sur engagements hors bilan (coût du risque) s'est élevé à **- 103 458 €.**

En €	Exercice N	Exercice N-1
Dotation provision créances douteuses	608 402	502 531
Reprise de provision créances douteuses	664 139	498 820
Pertes sur créances irrécouvrables	164 628	78 081
Pertes sur encours restructurés	28 585	7 349
Recouvrement sur ANV	30 083	30 286
Reprise décote sur encours restructurés	3 935	4 434
Total	- 103 458	-54 421

4.3.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels sont constitués de :

En €	Exercice N	Exercice N-1 (retraité)	Exercice N-1 (public)
Produits exceptionnels	12 034	0	19 288
Autres		0	
Total produits exceptionnels	12 034	0	19 288
Charges exceptionnelles	940	0	222
Autres	0	0	0
Total charges exceptionnelles	940	0	222
Résultat exceptionnel	11 093	0	19 067

4.3.8 Régime fiscal

Les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés. Il est fait application du taux réduit pour les PME. La charge d'impôt figurant au compte de résultat, soit **155 196 €,** correspond à l'impôt exigible de l'exercice.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Le taux d'IS pris en compte pour la détermination de l'accroissement et de l'allègement de la dette future d'IS est de 23,75 %.

Les impôts latents dus aux retraitements fiscaux représentent un produit fiscal de **0 K€.**

Répartition du montant global de l'impôt

Exercice clos (En €)	Résultat courant avant impôts	Résultat fiscal (Après déductions et réintégrations)	Impôt sur les sociétés	Résultat net
Total	632 600	653 347	155 196	488 497

Déficits reportables : Néant.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Lien avec le GIE « CM Services »

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes possède des parts sociales pour un montant de **1 000 €** dans le Groupement d'Intérêt Économique CM Services. Ce GIE créé en 2011, regroupant 11 Caisses, a principalement pour objet :

- l'utilisation en commun du matériel informatique hébergé par le groupement,
- le partage du progiciel bancaire ou de tout autre logiciel acquis par le GIE,
- le partage du logiciel de prêt sur gage ou de tout autre logiciel développé par le GIE,
- l'administration de l'ensemble des moyens informatiques des Caisses.

Le capital du GIE est de **20 000 €,** soit une participation à hauteur de 1/20e pour la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes.

L'activité du GIE a été tout particulièrement tournée vers l'amélioration de la plateforme informatique commune. Des appels de fonds trimestriels sont versés au GIE.

À la clôture de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires du GIE s'établit à **2 495 618 K€** pour un résultat net de **0 €.** Ses capitaux propres s'élèvent à **20 K€.** La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes reste à devoir **9 661 €** auprès du GIE. Le montant des prestations facturées par le GIE au titre de l'exercice s'élève à **411 K€.**

5.2 Effectifs

En équivalent temps plein, l'effectif de l'établissement au 31 décembre 2024 s'établit à :

Cadre d'emploi	A	B	C	Total
Titulaires	2	2	15,6	19,6
Contractuels	2,8	3	20	25,8
Total	4,8	5	35,6	45,4

5.3 Rémunérations

Aucune rémunération de dirigeant ne dépasse 1 million d'euros.
Concernant la rémunération des Dirigeants, cette information n'est pas servie car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.
Les rémunérations versées au personnel de l'Établissement appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale.
Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération ou avantage dans l'exercice de leur fonction au sein de l'Établissement. L'encours de crédits accordés aux dirigeants et/ou membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance s'élève au 31/12/2024 à : **13 066 €** (capital restant dû).

5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Au titre de l'année 2024, la rémunération du Cabinet MAZA-SIMOENS a été fixée par Marché public à **20 400 € TTC** pour la mission de certification des comptes annuels. Concernant les services autres que la certification des comptes annuels (SACC), aucun honoraire n'est dû à l'exception des SACC obligatoires, dont les honoraires sont inclus dans le montant indiqué ci-dessus.

5.5 Affectation du résultat

Il sera proposé au Conseil d'Orientation et de Surveillance d'affecter le résultat de l'exercice 2024 à hauteur de 488 497 € aux fonds propres de l'établissement.

5.6 Événements post clôture

Dans la continuité de l'année 2024, de nombreuses incertitudes demeurent notamment sur la conjoncture économique, avec une dynamique qui s'annoncerait toutefois mesurée.

Le début d'exercice marque une activité modérée imposant une attention particulière sur la qualité des actifs dans un objectif de maîtrise des Expositions non performantes.

Sur 2025, de nombreux projets informatiques vont se dénouer comme le Paiement Instantané et la modernisation des Outils de la Caisse.

À l'instar de 2024, la Caisse poursuit ses objectifs axés vers les Économies d'énergie, le Développement durable, la réduction des produits et services consommables, dans une démarche éco-responsable.

Avec un résultat de nouveau bénéficiaire qui renforce ses Fonds propres, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes aborde l'année 2025 avec l'ambition d'ouvrir une nouvelle Agence sur la Commune de Béziers, laquelle renforcera le rayonnement de notre Caisse en Occitanie.

Le présent dossier est disponible

sur simple demande à la
Direction Administrative et Financière
Caisse de Crédit Municipal de Nîmes
8 bis, rue Guizot• 30 013 Nîmes Cedex 01

Par téléphone
Tél. : 04 66 36 62 73

Ou sur notre site internet
www.credit-municipal-nimes.fr

Notes

DÉCOUVREZ TOUS NOS SERVICES

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes est un Établissement Public de crédit et d'Aide sociale qui offre un ensemble de services financiers complets pour les particuliers et les associations.

- **Prêt sur gage**
- **Prêts personnels**
- **Rachats de crédits**
- **Comptes bancaires**
- **Épargne et placements solidaires**
- **Services spécifiques aux associations**

STUDIO GRAPHIQUE ocham 05 62 71 35 35

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes,
Établissement Public de Crédit et d'Aide sociale,
siège social 8 bis rue Guizot, 30013 NÎMES cedex 01.
Tél. 04 66 36 62 62.

N°SIRET 263 000 473 000 94, code APE 6419 Z,
mandataire d'assurance N°ORIAS 09050888.

Vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS,
1 rue Jules Lefebvre 75311 PARIS cedex 09 www.orias.fr.

Etablissement Public
GAGE • COMPTES
PRÊTS • RACHATS
crédit municipal de Nîmes

www.credit-municipal-nimes.fr